

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 11 décembre 2014

-----

L'an deux mille quatorze et le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 05/12/2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GORET, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, André LESQUIREUX, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Danick FLEURY, Benoit THIBAUT, Myriam FERRIERE, Gilles BELTRI, Sandrine DESSEAUX, Eric GALLY, Alain DUBOIS, Estelle CLEUET, Jean-Michel DAMAY, Cindy DAUBIN.

Mme Estelle CLEUET a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'aborder le point 3 de l'ordre du jour compte tenu de la présentation que doit faire M. Odon de la Sté Global Wind Power. Accord des Conseillers.

### 1/ EOLIEN – Avant-projet sur la Neuville :

Le Maire expose aux conseillers qu'actuellement la commune subit l'impact visuel des éoliennes sans en avoir les retombées financières, que les dotations d'Etat vont diminuer dès 2015 et que l'implantation d'éoliennes sur le territoire permettrait d'une certaine façon de compenser cette baisse, à défaut de pouvoir attirer des entreprises. Les communes se doivent de rechercher par tous moyens de nouvelles ressources à moins qu'elles ne réduisent leurs investissements. Un projet est en cours sur La Neuville Sire Bernard et la Sté Global Wind Power

M. Odon de la Sté Global Wind Power présente donc le potentiel du territoire de la commune et les différentes étapes préalables à l'installation d'éoliennes par sa société. Un potentiel de 11 éoliennes maximum (5 vers Mézières / 6 sur la Neuville) ressort de cette présentation ce qui représenterait, selon lui, une rentrée financière de 125.963€/an. En tout premier lieu, l'accord du Conseil sur une étude préalable doit être obtenu et confirmé ensuite (engagement définitif) après consultation et études.... Ces dernières définiront le nombre d'éoliennes effectivement constructibles.

Le Maire remercie M. Odon et précise aux Conseillers que ce point sera délibéré lors d'une prochaine réunion.

### 2/ EXTENSION DE L'ECOLE – Choix de l'Architecte :

Les différentes propositions ont été adressées aux Conseillers ; la rémunération s'exprime en % du montant des travaux à réaliser et de la complexité du chantier.

Agence DIVERS CITES (M. ROUX) d'Amiens	7,5%
Cabinet DEKNUYDT de Mondidier	8%
Cabinet DECOOMAN de Grivesnes	8%
Cabinet KADECKA d'Amiens	10%

Agence RAFFIN de Villers Bretonneux n'a pas communiqué sa réponse

Chaque proposition est examinée et le Conseil Municipal conclut que la plus complète est celle de l'Agence Divers Cités ; il conviendra de prendre en compte l'accessibilité des bâtiments mais de nouveaux décrets doivent être publiés faisant évoluer la réglementation actuellement très contraignante.

Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention DETR (Etat) au taux de 30% sur un coût de travaux plafonné à 1.400€/m<sup>2</sup>, dossier à déposer pour le 31/01/2015 et d'une subvention CIDT (Département) d'env. 9.000€. Ces dossiers seront constitués sur l'avant-projet détaillé à arrêter pour la mi- janvier au plus tard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité retient l'offre du cabinet DIVERS CITES Avec une rémunération arrêtée à 7,5% du montant des travaux estimés à ce jour à 150.000€ ht. Il autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

### 3/ AMENAGEMENT ARRET CAR rue du 8 mai :

Les devis ont été adressés aux Conseillers ; seuls deux sont recevables, l'ent. TPPL ayant déposé le bilan. Les décisions de la dernière réunion ont été prise en compte.

Ent. SCHERPEREEL d' Arvillers	15.408,10€ ht	18.489,72€ ttc
-------------------------------	---------------	----------------

Ent. Tony BRUNEL d' Arvillers

16.974,75€ ht

20.369,70€ ttc

Ces travaux peuvent être subventionnés aux taux de 60% du montant ht au titre des Amendes de Police et de 20% au titre de la subvention Ideal par le Département ; le préfinancement est possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de l'ent. Scherpereel sous réserve de mis en œuvre de GNT à la place de concassé ; il autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision et à solliciter les subventions précitées ainsi que les autorisations de commencement anticipé des travaux avant accord de subventions.

#### 4/ FINANCES COMMUNALES :

- **Taxe d'aménagement** : cette taxe a été instaurée en 2012 en remplacement des taxes locale d'équipement, départementale C.A.U.E et espaces naturels sensibles. Son taux est de 1,8% pour la part communale, 2,3 % pour la part départementale ; elle est basée sur toutes les surfaces closes et couvertes à partir du nu intérieur des façades selon un calcul expliqué succinctement à l'assemblée, après délivrance d'un permis ou d'une autorisation de travaux..

Fixe pendant les trois premières années, le taux est révisable annuellement avant le 30/11 pour une prise en compte au 01/01 de l'année suivante. A titre indicatif, le produit de ces taxes (TA ou TLE) s'est élevé à 13.165€ en 2012 / 9.006€ en 2013 / 1.990€ en 2014 ; il permet le financement d'équipements nécessités par l'accroissement du nombre des habitations. A revoir au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2015.

Le Maire informe les Conseillers de la possibilité d'instaurer par délibération une taxe sur les terrains constructibles afin d'inciter leurs propriétaires à les vendre ; sujet à aborder ultérieurement

- **Redevance d'occupation du domaine public – réseau gaz** : La commune perçoit de France télécom et de la Sicae une redevance pour occupation de son domaine public ; elle peut instaurer par délibération cette redevance pour le réseau de gaz enterré sur le domaine public communal (240m) qui s'élèverait en 2014 à 124€. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour instaurer cette taxe au taux maximum et réviser cette redevance annuellement selon le barème en vigueur.
- **TAP – soutien scolaire** : Un point est fait au terme de ce premier trimestre sur l'organisation des TAP et les difficultés à trouver des animateurs. Certains enfants sont en « soutien scolaire » 1/2h pendant le temps du TAP. Le Conseil décide par 14 pour et 1 abstention de ne pas facturer ce temps aux parents ; par contre en cas d'absence de l'encadrant, les enfants étant pris en charge par les autres animateurs, aucune déduction n'est à prévoir.
- **Tarif salage 2014/2015** : La commune passe depuis deux ans une convention avec M. Samuel Patte pour le salage et le déneigement de la commune ; le tarif était jusqu'alors aligné sur celui appliqué par la Ccalm. Il est de 70,75€ ttc/ heure cette année. Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 2 abstentions, fixe le tarif 2014/2015 à 70€ ttc, Mme Bernadette Patte ne prend pas part au vote. M. Thibaut signale qu'il conviendrait de remplacer la lame de déneigement ; La Neuville a fait l'achat d'un nouveau matériel performant – renseignement sera pris auprès de cette commune t M ; Daigny contactera le Conseil Général qui finançait l'achat à 50% en 2013.
- **Facturation formation secrétaire** : La secrétaire a suivi des formations facturées au Plessier sur de nouveaux logiciels utilisés également dans ses autres mairies ; il est proposé de répartir au prorata du temps de travail, le coût global (936€). Cette répartition avait été évoquée par les autres conseils lors de la commande des logiciels. Adopté à l'unanimité.
- **Subvention Comité des Fêtes** : Une provision de 450€ été prévue au BP 2014 pour rembourser le Comité des Fêtes du paiement du spectacle offert aux enfants de l'école ; le coût final est de 550€. Le Conseil décide d'accorder une subvention complémentaire de 100€. Le Conseil réfléchira pour l'année prochaine à la mise en place de sapins dans le village pour les fêtes de fin d'années (qui s'en occupe, où les placer, qui les décore ?) D'autres idées sont les bienvenues.

**Arbre de Noël** : Il est prévu le 19/12 à 18h.30 ; tous les enfants scolarisés (connus) en primaire sont invités ainsi que ceux de 2ans au 31/12/2014. Cette année, les enseignantes ne participeront pas à cette manifestation, un goûter sera organisé par l'école la veille. Chacun regrette vivement et exprime sa désapprobation.

Par ailleurs M. Beltri attire l'attention du conseil sur les termes du dernier compte rendu du conseil d'école qui fait état des TAP & du périscolaire alors que cela relève d'une organisation municipale. Mme Patte s'interroge sur la participation de la commission scolaire au conseil d'école ou tout au moins sur sa présence en qualité d'adjointe responsable de la commission.

Le conseil d'école est convoqué par la Directrice et le Maire y est invité.

- **Décision modificative** : Elle permet d'ajuster les prévisions du budget primitif tant en dépenses qu'en recettes pour permettre les règlements des factures des dépenses engagées à ce jour. Elle s'équilibre à 11.171€ de recettes supplémentaires en fonctionnement. Adopté à l'unanimité  
Par ailleurs, le Conseil autorise le Maire à engager, liquider et mandater toutes les dépenses d'investissement entre le 1<sup>er</sup> janvier et le vote du budget afin de ne pas retarder le règlement des factures.

#### 5/ QUESTIONS DIVERSES :

- **Auvent / logement 2 rue des écoles** : Le Maire communique les demandes des locataires du 2 rue des écoles pour couvrir par un auvent la sortie sur cour de leur logement et pour en créer un pour abriter leurs vélos en fond de parcelle contre la mairie. Accord du conseil (9 pour / 2 contre / 4 abstentions) pour couvrir la sortie arrière du logement – refus de créer un auvent, le mur en fond de parcelle appartenant au voisin. Il est précisé que la remise en état sera exigée au départ des locataires.
- **Eclairage public – inventaire / lampes supplémentaires** : Le Maire signale que les lampes proscrites et hors service – rue d'hangest, du 8 mai et de Picardie – vont être changées prochainement. L'éclairage actuel présente des zones sombres – chemin des vacances, rue de Picardie – et nécessite qu'un inventaire soit réalisé et l'installation de lampes supplémentaires à chiffrer. Par ailleurs, le remplacement d'un poteau d'éclairage public s'avère nécessaire rue du château ; la possibilité d'installer la lanterne d'éclairage sur le poteau électrique voisin sera étudiée
- La date de la présentation des vœux est arrêtée finalement au 16/01/2014 – 18h.30 (prévu initialement le 9/01 mais vœux de la Ccalm).
- Les modalités de tri des papiers et corps creux changent au 05/01/2015 ; les containers vont être retirés rapidement. Le Maire suggère d'en profiter pour déplacer le container du Relais et celui pour les verres afin d'éviter que l'endroit serve aux dépôts sauvages des gens de passage (par habitude). Un container se trouve à la salle polyvalente, un autre au stade (à déplacer devant la clôture). Différents emplacements sont envisagés sans satisfaire l'assemblée. Sujet à revoir en fonction de l'usage du site existant. Un second container pour verre insonorisé devrait être demandé à la Ccalm.
- M. Daigny communique aux Conseillers la demande de Mme Hall qui souhaite obtenir tout témoignage, document pour la commémoration de centenaire de la bataille de la Somme en 2016. Il rend compte du choix de Maître d'œuvre pour les travaux de voirie dans le cadre du groupement de commandes voirie – cabinet EVIA d'Amiens ??? – Il convient maintenant de recenser les travaux à réaliser pour établir le bordereau de prix et lancer l'appel d'offres.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884. En Mairie, le 18 décembre 2014

Le Maire,